



DOLE

DOSSIERS LÉGISLATIFS

Fournisseur

Direction de l'information légale et administrative
(DILA)

Producteur

Secrétariat général du Gouvernement

Nom de la base de données

DOLE

Site de diffusion

<https://www.legifrance.gouv.fr>

Rubrique : «Les dossiers législatifs»

Contenu

La rubrique concerne les lois publiées depuis le début de la XII^e législature (juin 2002), les ordonnances publiées depuis 2002, et les lois en préparation (projets et propositions).

Les dossiers législatifs permettent d'apporter des informations en amont et en aval de la promulgation des textes législatifs.

Les dossiers législatifs portent sur les lois de l'article 39 de la Constitution. Lorsqu'il est décidé par une assemblée parlementaire de ne pas recourir à l'examen en forme simplifiée des textes relevant de l'article 53 de la Constitution, un dossier législatif est également ouvert.

Depuis l'entrée en vigueur de la réforme constitutionnelle de 2008, les dossiers législatifs de propositions de loi ne sont ouverts qu'après l'adoption du texte par la première assemblée saisie.

Nature des informations

Chaque dossier législatif comporte des liens vers les dossiers correspondants des assemblées parlementaires et donne accès aux travaux préparatoires, aux débats en séance publique, et aux textes adoptés. Lorsque des décrets d'application sont prévus, un échéancier permet d'en suivre la programmation et la publication ; les rapports établis par le Gouvernement en application de l'article 67 de la loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 de simplification du droit sont également versés dans les dossiers législatifs.

Contact

Direction de l'information légale et administrative
Cellule Administration des Données
26, rue Desaix - 75727 Paris cedex 15

[Donnees-Dila \[at\] dila.gouv.fr](mailto:Donnees-Dila[at]dila.gouv.fr)

Toutes ces informations sont disponibles sur le site www.data.gouv.fr et dans le répertoire des informations publiques de la DILA :

www.dila.premier-ministre.gouv.fr/repertoire-des-informations-publiques

Périodicité de la mise à jour

Les données sont mises à jour quotidiennement. Elles sont diffusées jusqu'à 5 fois par semaine en fonction de l'actualité parlementaire et de la production de normes législative ou réglementaire.

Accès aux données

Les données sont accessibles directement et gratuitement sur un serveur; le lien vers ce serveur est spécifié sur le site data.gouv.fr.

Conditions de réutilisation

Les données sont réutilisables gratuitement sous [licence ouverte v2.0](#).

Les réutilisateurs s'obligent à mentionner :

- la paternité des données (DILA);
- l'URL d'accès longue de téléchargement ;
- le nom du fichier téléchargé ainsi que la date du fichier.

Format des données

Les données mises à disposition sont fournies au format XML. Elles sont accompagnées du référentiel de DTD LEGIFRANCE.

Stocks

Au 1^{er} août 2018, le stock est constitué de 2130 dossiers.

Régulièrement, et au minimum une fois par an, un nouveau stock est constitué : il contient les données du stock précédent et les modifications apportées sur la période écoulée entre les 2 stocks. La constitution d'un stock peut également intervenir suite à une évolution technique ou réglementaire. L'utilisateur qui souhaite intégrer et/ou rediffuser les données pour la première fois s'oblige à utiliser le dernier stock mis à disposition.